

Thématique

douance

❖ Textes sur le sujet

La guerre des «p'tites étoiles»

**Jocelyn Berthelot, attaché à l'unité de recherche de la CEQ
Monique Fitz-Back, vice-présidente de la CEQ.**

[Cet article a été publié originalement dans la Presse les 17 et 18 juillet 1988. Malgré que plus de dix ans se soient maintenant écoulés depuis sa parution, nous le publions ici, avec la permission du premier auteur, car il nous apparaît toujours d'actualité. L'article de monsieur François Gagné qui a donné lieu à cette réponse est également publié sous cette rubrique sous le titre "Le problème des "p'tits génies""]

Première partie

Dans un article publié dans La Presse du 12 juin, monsieur François Gagné et quelques collaborateurs, au nom de Douance-Québec, accusent la CEQ d'être "partie en guerre" contre la douance, contre les personnes qui font la promotion de services spéciaux pour les jeunes dits doués et talentueux et d'avoir levé un "barrage d'informations tendancieuses et d'accusations injustes".

On aura beau lire et relire les écrits sur la douance publiés par la CEQ, on n'y trouvera pas ce que monsieur Gagné prétend y avoir lu. Les références à nos propos sont farcies d'inexactitudes, lorsqu'elles ne sont pas carrément erronées ou farfelues.

Ainsi, selon cet article, la CEQ tenterait "de convaincre le milieu enseignant que les jeunes doués et talentueux (dépistés)... ne se retrouvent que dans les familles économiquement favorisées". Cette affirmation aberrante n'est pas nôtre. Ce que nous avons écrit et que nous maintenons, c'est qu'il "est fort

probable que les programmes spéciaux pour les enfants dits doués et talentueux puissent venir accroître les inégalités scolaires " ¹ C'est là une hypothèse fort plausible étant donné les nombreuses inégalités observées dans de tels programmes par plusieurs études américaines. Que des personnes aussi qualifiées ne fassent pas la distinction entre une sous-représentation d'un groupe social et son exclusion a de quoi surprendre. Une société de classe n'est pas une société de castes.

Monsieur Gagné ajoute trouver "démagogique et malhonnête l'argumentation de la CEQ, où chaque dollar versé à la douance est un dollar retranché aux élèves en difficulté ". Nous n'en avons jamais dit autant; mais nous avons affirmé, avec justesse, croyons-nous, que "consacrer des budgets supplémentaires aux élèves dits doués ne peut se faire qu'en effectuant une ponction dans d'autres secteurs ".² Cela relève de l'évidence puisque l'on sait qu'il n'y a pas d'argent neuf en vue et que le système éducatif doit déjà vivre avec des ressources insuffisantes. On peut également lire dans une autre étude publiée par la CEQ, que "les ressources consenties (à la douance) le sont souvent aux dépens des enfants en difficulté".³ Les éléments à l'appui de cette dernière affirmation sont nombreux ; par exemple, c'est souvent le secteur de l'adaptation scolaire et le personnel qui y œuvre qui assument la responsabilité des projets douance. Le moins que l'on puisse dire, c'est que monsieur Gagné ne pêche ni par excès de réalisme, ni par excès de nuance.

Il faut encore un certain culot, après une lecture aussi biaisée des écrits de la CEQ sur la douance, pour affirmer qu'elle a manifesté un "comportement d'autruche devant les besoins éducatifs des jeunes doués et talentueux " et pour laisser supposer que ce comportement est dicté par des préoccupations plus socio-politique que pédagogiques. La CEQ n'a pas l'habitude de faire l'autruche. Elle a par contre l'habitude d'examiner [tant] les questions éducatives [que les questions] socio-politiques et ce, pour l'ensemble de la société québécoise. La douance n'a pas fait exception.

Que des divergences existent quant aux meilleurs moyens de répondre aux besoins des élèves dits doués et talentueux, cela est indiscutable. De telles divergences existent même à l'intérieur de Douance-Québec. Que des points de vue variés s'expriment quant au rôle de l'école et de l'éducation dans notre société, cela ne surprendra personne. Que les positions de la CEQ, du MEQ ou de tout autre organisme, soient discutées, et parfois discutables, nous en conviendrons également. Mais ni la déformation des propos que l'on critique, ni l'excommunication idéologique ne font avancer les débats.

Quand on crée, de toutes pièces, un véritable drame avec des prétendus problèmes que rencontreraient ces élèves à l'école quand la rédaction d'un journal d'école est réservée aux seuls élèves identifiés comme doués, quand, dans une classe du primaire, seulement une dizaine d'élèves dits doués peuvent bénéficier des quelques micro-ordinateurs qui s'y trouvent, quand des activités qui pourraient profiter à l'ensemble (visite de musée, sorties éducatives) sont réservées exclusivement à un groupe d'élèves, quand un peu partout un seul point de vue se fait entendre, on est en droit de s'inquiéter, de

soulever quelques questions, voire quelques objections.

La démocratie se nourrit de débats. Elle ne se satisfait pas des vérités toutes faites. À la suite des écrits publiés par la CEQ, on a d'ailleurs assisté dans de nombreux milieux, soit à l'initiative des commissions scolaires soit à celle des syndicats locaux, à des débats mettant en présence des personnes du MEQ, de Douance-Québec et de la CEQ. Ces débats se sont, dans la plupart des cas, menés dans le respect des personnes et des organismes. Personne n'a abandonné ses convictions, ni n'a retraits, mais il nous semblait que l'on s'était mieux compris.

Distinguer douance et organisation scolaire

En éducation, tout le monde admet que la diversité des élèves pose des problèmes de taille à l'organisation scolaire. Monsieur Gagné en soulève quelques-uns avec justesse : il n'est pas facile, dans une classe de 25 élèves et plus de répondre aux besoins de chacun ; la révision des notions peut être ennuyeuse pour certains élèves ; la précocité de quelques-uns peut exiger une attention particulière. Tout le monde admet également que l'école doit éduquer à l'effort, non à la paresse.

Nombreux sont les enseignantes et les enseignants qui s'interrogent sur les meilleures façons de tenir compte de ces réalités dans leur enseignement. D'autant que la diversité des élèves ne tient pas qu'à des différences individuelles, mais à des différences qui sont sociales, ethniques, culturelles. Cela a toujours posé des problèmes d'organisation scolaire qui sont loin, nous le savons, d'être tous résolus mais qui ne devront pas l'être n'importe comment.

Toutefois, la "douance" soulève d'autres questions qui concernent diverses facettes de l'éducation, voire de la société. La CEQ a tenté de cerner chacun des éléments de ce débat. La mesure des enfants, les valeurs éducatives, le rôle de l'école et la conception de la personne sont de ceux-là.

Deuxième partie

Historiquement, la douance s'est appuyée sur une conception déterministe de la personne humaine. Galton, reconnu comme le grand-père de ce mouvement, tout comme Terman qui en assura la continuité au début du XXe siècle, étaient convaincus que l'intelligence était innée et héréditaire. Les personnes dites douées étaient donc considérées comme biologiquement supérieures, ce qui justifiait bien des inégalités. Aujourd'hui, une certaine ambiguïté demeure. Nombreux sont les écrits sur la douance qui s'appuient

toujours sur une telle conception déterministe de l'être humain.

En pédagogie, le déterminisme est une théorie des limites qui considère que le destin individuel dépend en grande partie de la nature biologique de l'individu. Nous avons tenu à nous dissocier de telles thèses pour reconnaître plutôt la complexité et les possibilités du développement humain de même que l'influence marquante du milieu.

Nous considérons encore qu'il n'est pas nécessaire d'appliquer à l'ensemble des élèves un ou plusieurs outils visant à identifier celles et ceux qui seraient supposément doués, comme on le propose de façon générale dans la mise en place de services spéciaux. Les outils de mesure utilisés comprennent généralement les tests du quotient intellectuel et des grilles d'identification dites subjectives que l'on demande aux parents, aux enseignantes, aux enseignants et aux élèves eux-mêmes de compléter.

Ces grilles ne visent pas à identifier les besoins des enfants, mais à les comparer entre eux. Elles font référence à des valeurs, à des conceptions, à des acquis profondément marqués par des facteurs sociaux. Nous considérons que des critères tels un vocabulaire élaboré, la lecture précoce, la possession d'un bagage important de connaissances sur des sujets variés et bien d'autres éléments de ces questionnaires sont fortement dépendants du milieu d'origine de l'élève. Souvent, ces tests mesurent ce que les enfants savent déjà plutôt que ce qu'ils sont capables d'apprendre, ce qui est généralement discriminatoire pour les enfants provenant de milieu pauvre.

S'il peut être utile de disposer d'outils adéquats pour identifier les difficultés et les problèmes que rencontre un élève, on ne peut en dire autant d'outils appliqués à l'ensemble des enfants dans le but de les comparer les uns aux autres sur la base de critères subjectifs et discriminatoires. L'école peut très bien répondre aux besoins des enfants sans mettre en place un tel dispositif d'identification généralisée qui vise à hiérarchiser les jeunes selon une échelle de douance ou de talent. Les maigres ressources disponibles pourront ainsi être utilisées à meilleur escient.

Privilégier la classe régulière

L'école et la classe régulière constituent, selon la CEQ, le milieu souhaitable pour la très grande majorité des élèves. Un consensus s'est d'ailleurs dégagé à l'issue des débats qui ont suivi la parution de l'Énoncé de politique sur l'école québécoise (Livre Orange). Ce n'est que dans le cas d'élèves qui ont des handicaps graves ou qui rencontrent des difficultés majeures que la classe ou l'école spéciales peuvent être jugées adéquates.

Les activités d'enrichissement prévues dans les nouveaux programmes d'études peuvent permettre de répondre aux besoins des élèves qui manifestent un rythme plus rapide d'apprentissage ou des habiletés

particulières. Le développement d'activités parascolaires est un autre moyen de permettre aux élèves d'atteindre leur plein épanouissement. Garantir le droit d'expression et d'organisation des élèves offrir des activités scientifiques, théâtrales, ne sont-ils pas des moyens efficaces de développer la créativité et le leadership ?

L'enseignement coopératif et l'entraide entre les élèves constituent d'autres approches efficaces au plan pédagogique et valables au plan éducatif pour tous et probablement davantage pour les élèves les plus forts. Ceux qui apprennent plus rapidement peuvent devenir une ressource supplémentaire pour les autres, tout en faisant l'apprentissage de la coopération et de la démocratie. (...)

La CEQ s'oppose par contre à ce que l'école consacre des budgets et ressources supplémentaires à l'intention *exclusive* des élèves dits doués et talentueux. Elle considère également qu'il n'est pas justifié de créer des classes ou des écoles spéciales à l'intention de ces élèves, comme on le fait en certains milieux. Une école démocratique doit opter pour l'organisation scolaire la moins sélective et la moins ségrégative possible.

Douance-Québec, pour sa part, considère qu'il faudrait réserver des ressources exclusives aux élèves dits doués et talentueux. Ceux-ci représenteraient, en étant conservateur, 25 p. cent à 30 p. cent des élèves. On pourrait même y inclure la majorité. Ces activités exclusives devraient être offertes dans le domaine spécifique de talent de chaque élève. Ces domaines vont, selon Monsieur Gagné, de la danse au bricolage en passant par la vente, les langues, les sciences et combien d'autres.

Une telle approche soulève quelques questions. D'abord, si une proportion des élèves peut être considérée comme douée et talentueuse pourquoi alors ne pas proposer des activités variées qui s'adressent à l'ensemble ? C'est là un des paradoxes du discours québécois sur la douance. Ensuite pourquoi faudrait-il que ces activités ne soient jugées pertinentes qu'en autant qu'elles soient dans un domaine où l'élève possède déjà des acquis importants ? Pourquoi devrait-on, au primaire et au secondaire, offrir à un élève fort en français et faible en mathématique, des activités supplémentaires en français. Il se plaint, un peu partout, du caractère très spécialisé de la formation de base et de l'orientation trop précoce. Voilà que l'on propose des surspécialisations et une orientation encore plus précoce.

Conclusion

Les questions soulevées par la douance méritent que l'on "disputaille et polémise" Monsieur Gagné le regrette en citant en exemple les Etats-Unis. L'Ontario, Israël et les pays de l'Europe de l'Est. Il est ici distrayant de constater que l'Europe de l'Est serve de référence pour nourrir une diatribe contre la CEQ. Il évite les cas de la France et des pays nordiques. Ce n'est

pas l'effet du hasard. Dans le premier cas, la douance est un cheval de bataille de la nouvelle droite et constitue un point de vue très minoritaire alors que, selon une étude internationale, certains pays nordiques considèrent que les thèses qui supportent la douance affrontent les valeurs qui inspirent leur organisation sociale et éducative.

Privilégier la classe régulière comme nous le proposons ne règle pas de soi toutes les difficultés d'organisation scolaire, tout particulièrement au secondaire. Les enseignantes et les enseignants vont continuer de s'interroger sur la pertinence de regrouper les élèves en classes homogènes ou hétérogènes. Ce débat traverse l'école secondaire depuis de nombreuses années. Il faut toutefois distinguer entre un regroupement d'élèves sur la base de leurs acquis scolaires (les groupes forts ou faibles que l'on retrouve parfois au secondaire) et des classes de douance avec tout ce que cela implique.

